



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 10355

Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le recrutement des professeurs des écoles par la voie de la liste complémentaire. Cette liste est établie afin de permettre le remplacement des enseignants en cas de vacance de postes suite à des congés parentaux, des décès, des longues maladies ou à des départs en retraite. Pour des raisons budgétaires et pour augmenter le nombre d'admis sur la liste principale, le ministère souhaite diminuer de 20 % le nombre d'inscrits sur les listes complémentaires. Or, dans l'académie d'Aix-Marseille, la baisse est de 44 % (224 inscrits en 2001, 183 en 2002 et seulement 126 personnes prévues dans le budget accordé cette année). Ces restrictions vont engendrer un important problème de fonctionnement des écoles dans la mesure où le non-remplacement d'enseignants est synonyme de classes surchargées et que la continuité des apprentissages ne peut, par là-même, être assurée. Les élèves sont de ce fait lésés puisqu'un enseignement de qualité est difficilement dispensé dans de telles conditions. Il souhaite par conséquent savoir ce qui est prévu par le ministère en ce domaine.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts dans les académies aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles a sensiblement augmenté depuis la session 2000. C'est ainsi que l'académie d'Aix-Marseille est passée de 450 postes offerts à la session 2000 à 491 postes à la session 2002. En conséquence, le nombre de personnes recrutées sur les listes complémentaires des concours est appelé à diminuer et cette diminution s'amorce d'ailleurs sur le plan national dès la présente année scolaire, ces recrutements étant seulement destinés à pourvoir les emplois dont la vacance apparaît après la rentrée scolaire. S'agissant précisément de l'académie d'Aix-Marseille, ce sont 155 personnes qui ont été recrutées sur les listes complémentaires durant la présente année scolaire, dont 84 personnes pour le seul département des Bouches-du-Rhône.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10355

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 mai 2003

Question publiée le : 20 janvier 2003, page 301

Réponse publiée le : 12 mai 2003, page 3714